



Creating
an inclusive
community
together

Stratégie australienne en matière de handicap 2021 – 2031

Résumé du plan
d'amélioration des
données

French | Français

Introduction

L'objectif du Plan d'amélioration des données (DIP) de la Stratégie australienne en faveur des personnes en situation de handicap (la Stratégie) est d'améliorer les données nécessaires pour suivre les progrès réalisés par rapport au Cadre de résultats de la Stratégie (le Cadre de résultats). Le Cadre de résultats comprend 85 mesures dans 7 Domaines de résultats. Quarante et une sont des mesures systémiques, 40 sont des mesures démographiques et quatre sont des mesures relatives à la communauté. Il s'agit notamment de mesures de lancement pour lesquelles des données sont déjà disponibles et de mesures futures qui nécessitent que des données soient établies ou reliées afin d'établir des rapports.

Le Département des services sociaux (DSS) a élaboré le DIP en collaboration avec les personnes en situation de handicap et les organismes des gouvernements des États et Territoires et du gouvernement fédéral. Des ententes intergouvernementales sont nécessaires pour fournir des données pour le Cadre de résultats. Les décisions finales concernant l'amélioration des données reviendront aux ministres responsables de la réforme en faveur des personnes en situation de handicap.

Tous les gouvernements ont convenu de travailler en étroite collaboration avec les personnes en situation de handicap pendant la durée de la Stratégie. Les points de vue des personnes en situation de handicap, des intervenants et de divers groupes du secteur seront entendus et pris en compte. La mobilisation se poursuivra auprès des personnes en situation de handicap et des groupes multidimensionnels tels que les personnes en situation de handicap des Premières Nations, les personnes en situation de handicap issues de communautés culturellement et linguistiquement diverses et les femmes en situation de handicap afin de s'assurer qu'un large éventail de points de vue sont pris en compte.

Alignement

Le DIP s'aligne sur les documents suivants :

- La Stratégie australienne en faveur des personnes en situation de handicap 2021-2031
- L'Accord national sur la Réduction des inégalités.

Données

Les données du Cadre de résultats proviendront de diverses sources, notamment :

- des données de l'enquête, y compris l'Enquête sur le handicap, le vieillissement et les aidants (SDAC), d'autres enquêtes sur l'accès et le partage des avantages ainsi que l'Enquête australienne dans le cadre de la Stratégie en faveur des personnes en situation de handicap (Enquête de la Stratégie) sur l'état d'esprit des communautés à l'égard des personnes en situation de handicap
- des données administratives, y compris celles du Régime national d'assurance invalidité (NDIS) et des ministères de la santé et de l'éducation des États et des territoires
- de l'agrégation des ensembles de données pour améliorer la qualité et la comparabilité des données afin de créer un large éventail de nouvelles perspectives grâce à des mécanismes tels que l'Actif national de données sur le handicap (NDDA).

Une gouvernance des données de haute qualité améliorera la prise de décision et permettra la collaboration entre les gouvernements au niveau des États et des territoires et au niveau fédéral. Elle aidera les gouvernements à mesurer l'impact des services qu'ils offrent aux personnes en situation de handicap.

Diversité et approche multidimensionnelle

La Stratégie et le DIP reconnaissent l'importance de comprendre, de reconnaître et de célébrer la diversité de la communauté des personnes en situation de handicap. Il s'agit notamment de comprendre l'approche multidimensionnelle c'est-à-dire la possibilité que des personnes soient désavantagées en raison de la combinaison de facteurs fondée sur leur sexe, leur âge, leur origine, leur culture, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur déficience, leur handicap, leur statut socioéconomique, leur religion ainsi que sur d'autres caractéristiques multidimensionnelles. Ces caractéristiques sont connectées ; elles sont dépendantes les unes envers les autres et ont des effets de chevauchement et d'aggravation.

Lors de l'établissement de nouvelles sources de données pour les mesures futures ou de l'amélioration des données pour les mesures de lancement, la priorité consiste à désagréger les données de la manière la plus large possible.

Les Mesures futures dans le Cadre de résultats

Le Cadre de résultats comprend des mesures futures relatives à l'engagement visant à améliorer les mesures et à affiner le Cadre de résultats pendant la durée de la Stratégie.

Il existe 38 mesures futures. Les données de certaines mesures sont désormais disponibles depuis le lancement de la Stratégie. D'autres nécessiteront des travaux supplémentaires avant de pouvoir établir un rapport.

Deux mesures sont maintenant disponibles et seront publiées sur les [pages Web du Cadre de résultats](#) lors de la première mise à jour à la mi-2023. Ces mesures concernent l'emploi des participants au NDIS et des employés en situation de handicap du secteur public.

Quatre mesures proviennent de l'Enquête de la Stratégie portant sur le Domaine de résultats sur l'état d'esprit des communautés. Le recueil de données pour l'Enquête de la Stratégie a commencé en septembre 2022 et se terminera en janvier 2023. Les données seront regroupées à partir du début de l'année 2023, puis analysées entre mars et juin 2023 et publiées sur les [pages Web du Cadre de résultats](#) d'ici septembre 2023.

Quatre autres mesures seront disponibles fin 2023 ou 2024. Ces quatre mesures peuvent être rapportées par le biais d'un lien avec le Projet d'intégration de données multi-agences (MADIP- Multi-Agency Data Integration Project). Ces mesures ont trait à la durée et aux cas de maltraitance récurrents signalés dans le cadre du système de protection de l'enfance, aux décès évitables à l'hôpital et aux hospitalisations involontaires.

L'une des mesures utilisera les données du NDIS et concerne la réussite de la mise en relation des participants au NDIS avec les services et systèmes traditionnels et communautaires. Les rapports sur cette mesure seront probablement disponibles à partir de 2026.

Les données de sept autres mesures nécessiteront un couplage complexe de données par l'entremise de la NDDA ou d'actifs de données intergouvernementaux similaires. Ces données devraient être disponibles entre 2024 et 2025.

Les données obtenues à partir des nouvelles questions de l'enquête seront nécessaires pour rendre compte de 12 mesures et en faire le suivi. Ces données seront recueillies en ajoutant des questions à une enquête existante, comme le SDAC ou l'Enquête de la Stratégie, ou au moyen d'une nouvelle enquête.

Une collaboration sur les définitions, la méthodologie et la gestion est nécessaire pour aborder les 8 mesures futures restantes. Des groupes de travail seront convoqués par le DSS en partenariat avec les organismes gouvernementaux australiens compétents et les gouvernements des États et des territoires. La planification des groupes de travail a commencé. Les groupes de travail devraient avoir finalisé d'ici la fin de l'année 2023. Cette période sera suivie d'une période de recueil de données et de rapports.

Les Mesures de lancement dans le Cadre de résultats

Le couplage des données devrait améliorer certaines mesures de lancement en :

- améliorant la qualité des données utilisées dans l'analyse des mesures
- offrant de nouvelles perspectives qui n'étaient pas disponibles auparavant
- augmentant la fréquence des comptes-rendus sur les mesures
- permettant à la population d'accéder à des résultats de mesure plus pertinents pour elle – par exemple, en fonction de sa géographie, du type de handicap ou de l'utilisation des aides destinées aux personnes en situation de handicap.

D'autres mesures de lancement seront améliorées grâce à la collaboration entre les différents gouvernements, au niveau fédéral et au niveau des États et territoires, notamment l'adoption de définitions normalisées et de pratiques de collecte des données qui permettraient d'établir des comparaisons à l'échelle du pays.

Tournés vers l'avenir

Tous les gouvernements, en étroite collaboration avec les personnes en situation de handicap, continueront d'élaborer des données pour les mesures futures et d'améliorer la qualité et l'utilité des données sur les personnes en situation de handicap pendant la durée de la Stratégie.

Le DIP sera mis à jour conformément aux points de révision de la Stratégie. La première révision fera suite au rapport final de la Commission royale d'enquête sur la violence, la maltraitance, la négligence et l'exploitation des personnes en situation de handicap à la fin de l'année 2023. D'autres révisions auront lieu en 2025 et 2029.